



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique de la recherche

Question écrite n° 16580

Texte de la question

Mme Chantal Robin-Rodrigo appelle l'attention de Mme la ministre déléguée à la recherche et aux nouvelles technologies sur le développement des activités de recherche sur le bassin de Tarbes-Lourdes. En effet, la présence scientifique (privée et publique) est encore faible sur ce bassin d'emploi, et les quelques laboratoires présents sur le pôle universitaire de Tarbes ne peuvent suffire pour développer l'attractivité industrielle de la région. Or l'agglomération tarbaise dernièrement frappée par l'annonce de la fermeture du site de GIAT Industrie doit immédiatement envisager toutes les solutions pouvant permettre d'accompagner sa reconversion. Etoffer et diversifier les laboratoires de recherche à Tarbes s'inscrit dans cet objectif. C'est pour cette raison qu'elle lui demande si au titre de la solidarité nationale le Gouvernement entend rapidement concrétiser cette attente.

Texte de la réponse

La ministre déléguée à la recherche et aux nouvelles technologies suit avec la plus grande attention le développement de la recherche sur le bassin d'emploi de Tarbes-Lourdes. Sur le pôle de Tarbes, outre les laboratoires de l'Ecole nationale d'ingénieurs de Tarbes (ENIT), il existe actuellement deux structures de transfert orientées vers le développement économique : le Centre régional d'innovation et de transfert de technologie (CRITT) Technacol, spécialisé dans le collage des matériaux. - ce CRITT, adossé aux laboratoires de l'ENIT, est financé dans le cadre du contrat de plan Etat-région (50 % ministère ; 50 % conseil régional) ; le laboratoire PEARL (Powel Electronic Associated Research Laboratory), laboratoire commun ALSTOM/CNRS/ENIT/UPS, qui comprend de nombreux chercheurs et enseignants-chercheurs. Il est également soutenu par l'Etat et par les collectivités locales à hauteur de 2,8 millions d'euros sur 3 ans. L'Etat a aussi contribué au développement de la recherche grâce à de nombreuses conventions industrielles de formation par la recherche (CIFRE). Le groupe ALSTOM a investi sur le site de Tarbes pour en faire le site de référence du groupe en matière d'électronique de puissance. Un important soutien du ministère chargé de la recherche et des nouvelles technologies vient d'être apporté, à hauteur de 6 millions d'euros, dans le cadre du programme national de recherche et d'innovation dans les transports terrestres (PREDIT). D'autres mesures ont été prises par le Gouvernement pour assurer le développement de ce pôle lors du Comité interministériel d'aménagement du territoire (CIADT) du 13 décembre 2002. Ce pôle doit formaliser, pour juin 2003, un projet scientifique (pôle sur l'intégration des systèmes énergétiques, PISE) précisant les objectifs à atteindre, la coordination et la complémentarité des acteurs concernés et la mutualisation des moyens mis en oeuvre. Par ailleurs, il est prévu de créer à Tarbes deux plates-formes concernant les recherches sur la forte puissance appliquées aux transports et à l'habitat (Toulouse se spécialisant sur la faible et moyenne puissance) ; les collectivités locales sont actuellement sollicitées pour apporter des compléments de financement. Le ministère continuera à soutenir la constitution et le développement de ce pôle scientifique au travers de ses réseaux, et plus particulièrement les réseaux PREDIT et pile à combustibles. Enfin, le Fonds national pour l'aménagement et le développement du territoire (FNADT) et le Fonds de restructuration de la défense (FRED) pourront être sollicités sur les investissements immobiliers et les équipements à réaliser à Tarbes durant la phase de démarrage de cet important projet.

Données clés

Auteur : [Mme Chantal Robin-Rodrigo](#)

Circonscription : Hautes-Pyrénées (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 16580

Rubrique : Recherche

Ministère interrogé : recherche

Ministère attributaire : recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 avril 2003, page 2869

Réponse publiée le : 23 juin 2003, page 5020